
1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit :	Formule améliorée BISSELL 2X		
Numéro de produit :	49G5, 49G51, 49G5C, 49G5D		
Formule chimique :	Mélange		
Fabricant :	Numéros de téléphone d'urgence 24 heures :		
BISSELL Homecare, Inc.	Prosar (médical)	1 866-303-6951	
Boîte postale n° 1888	Chemtrec (États-Unis)	1 800-424-9300 acct 2808	
Grand Rapids, MI 49501	Chemtrec (International)	1 703-527-3887	
(616) 453- 4451			

2. Informations sur la composition des ingrédients

<u>Ingrédient</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Limites d'exposition</u>	<u>Numéro CAS</u>
Alcool en C9-C11			
Éthoxylate	<10	Aucun	68439-46-3
Citrate de sodium	<5	Aucun	68-04-2

Contient également de l'eau, des agents de surface additionnels, du polymère acqueux et un parfum.

3. Identification des dangers

Aperçu des risques : Irritant pour les yeux - GARDEZ CE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Effets possibles sur la santé :

Yeux :	Irritant pour les yeux
Peau :	Un contact prolongé peut irriter légèrement la peau.
Inhalation :	Aucun danger lors d'une utilisation normale.
Ingestion :	Il est peu probable que l'ingestion d'une petite quantité lors des opérations de manutention normales cause des blessures.

4. Premiers soins

Yeux :	Lavez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si les irritations persistent, consultez un médecin.
Peau :	Nettoyez la peau avec de l'eau. Retirez les vêtements contaminés.
Ingestion :	En cas d'ingestion, ne provoquez PAS le vomissement. Faites boire un verre d'eau à la personne touchée. Communiquez immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison. Ne faites rien avaler à une personne inconsciente.
Inhalation :	Emmenez la personne indisposée à l'air frais. Si des difficultés respiratoires surviennent ou si des irritations persistent ou apparaissent, consultez un médecin.

5. Méthodes d'extinction d'un incendie

Point d'inflammabilité : Aucun point d'inflammabilité à 100 °C ou au-dessous.

Inflammabilité : Aucune.

Moyens d'extinction : Utilisez de l'eau, de l'eau pulvérisée, du CO₂, de la poudre sèche ou de la mousse.

Risques d'incendie ou d'explosion : Aucun.

Matériel de protection contre le feu : Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. En cas de produit renversé accidentellement

Petite quantité : Absorbent le surplus et essuyez ou rincez à l'eau.

Grande quantité : Contenez le produit à l'aide de sable ou d'un matériau absorbant. Jetez les résidus dans un contenant approprié. Nettoyez la zone avec de l'eau.

Élimination des résidus : Pour les produits renversés en grande quantité, conformez-vous à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Utilisez uniquement le produit conformément aux instructions. Évitez tout contact avec les yeux. Lavez-vous les mains avant de manger.

Entreposage : Rangez ce produit hors de la portée des enfants. Gardez le contenant hermétiquement fermé lorsque vous ne l'utilisez pas.

8. Protection individuelle

Protection des voies respiratoires : Non requise dans des conditions normales.

Gants de protection : Non requis dans des conditions normales.

Protection des yeux : Non requise dans des conditions normales.

Ventilation : Non requise dans des conditions normales.

9. Caractéristiques physiques et chimiques

Apparence : Liquide jaune pâle, légèrement trouble

Odeur : Parfum qui lui est spécifique

Point d'ébullition à 760 mmHg : 100 °C

Solubilité dans l'eau : Complète

Densité : 1.0

pH : 9.0- 9.8

Pourcentage de COV : 0%

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :	Stable
Conditions d'instabilité :	Aucune connue.
Incompatibilité :	Oxydants forts.
Décomposition dangereuse :	Aucune connue
Polymérisation dangereuse :	Réaction impossible

11. Renseignements toxicologiques

Ingestion :	DL50 orale supérieure à 5 g/kg chez le rat.
Inhalation :	CL50 en inhalation supérieure à 20 mg/L pour une exposition de une heure chez l'animal de laboratoire.
Peau :	N'est pas un irritant cutané principal (lapin).
Yeux :	Irritant oculaire (lapin).

Les renseignements ci-dessus concernant la toxicité du produit s'appuient sur les résultats d'importantes études toxicologiques portant sur des produits précédents très similaires et menées selon les protocoles du FHSA. Les différences entre ce produit et celui qui l'a précédé ne devraient pas modifier les caractéristiques toxicologiques du produit dont il est question dans le présent document.

12. Renseignements écologiques

Toxicité pour les organismes aquatiques :	Information non disponible.
Effets sur l'environnement :	Le produit se dissout rapidement dans un environnement aquatique.

13. Élimination

Élimination du produit : Les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et aux règlements fédéraux, de la province ou de l'État et locaux.

Élimination de l'emballage : Les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et aux règlements fédéraux, de la province ou de l'État et locaux.

14. Renseignements à propos du transport

Indice de risque du HMIS :	Santé :1	Feu :0	Réactivité :0
Échelle de l'indice de risque :	0 = Négligeable; 1 = Petit; 2 = Modéré; 3 = Élevé; 4 = Extrême		
49 CFR (GRD) :	Non réglementé		
IATA (air) :	Non réglementé		
IMDG (océan) :	Non réglementé		

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (sol canadien) : Non réglementé

ADR/RID : Non réglementé

MEXIQUE (SCT) : Non réglementé

15. Information réglementaire

Proposition 65 de la Californie : Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne figure sur la liste.

Listes de critères des États : Aucun des composants de ce produit ne figure sur les listes de critères des États.

Classification WHIMS : D2B (Autres effets toxiques - pour agents de surface).

LIS/LES : Tous les composants y figurent.

Liste des substances d'intérêt prioritaire : Aucun des composants n'y figure.

Renseignements à inscrire sur l'étiquette selon la directive de l'Union européenne 67/548 :

Irritant pour les yeux, gardez hors de la portée des enfants. Évitez tout contact avec les yeux. En cas de contact, lavez immédiatement les yeux à grande eau et consultez un médecin.

16. Autres renseignements

Les renseignements ci-inclus sont fournis en toute bonne foi et sont supposés justes, à la date inscrite ci-dessous. Toutefois, aucune garantie, qu'elle soit formulée ou sous-entendue, n'est offerte. Les exigences réglementaires sont sujettes à des changements et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il est de la responsabilité de l'acquéreur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois et aux règlements fédéraux, de la province ou de l'État et locaux.

Date d'entrée en vigueur : 4 avril 2013

Remplace : 30 novembre 2010

Préparé par : Don Mahaffy

Les sections suivantes de cette fiche signalétique ont été révisées :

Date d'impression mis à jour